

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

Nom - Prénom

Etablissement ou service

A

Monsieur le Recteur de l'académie de VERSAILLES

s/c de (1)

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au congrès pédagogique extraordinaire du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu :

Vendredi 6 avril 2018 de 9h30 à 17h et samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 12h
UFR STAPS ORSAY – Université Paris-Sud – Bâtiment 335 –
91405 ORSAY cedex

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'ont adressée les secrétaires académiques du SNEP-FSU Versailles

Date et signature

(1) préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »

CONVOCATION CONGRES PEDAGOGIQUE EXTRAORDINAIRE SNEP-FSU VERSAILLES « Quelle école et quelle EPS pour demain ? »

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance

Cher(e) collègue,

Conformément aux statuts du syndicat, tu es prié(e) d'assister aux travaux du Congrès pédagogique extraordinaire du SNEP-FSU Versailles qui aura lieu :

Vendredi 6 avril 2018 de 9h30 à 17h et samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 12h
UFR STAPS ORSAY – Université Paris-Sud – Bâtiment 335 –
91405 ORSAY cedex

Ordre du jour :

- « Quelle école et quelle EPS pour demain ? »
- Ateliers de pratiques (rugby, arts du cirque et escalade)
- Egalité filles-garçons
- Filière STAPS et réforme du lycée

Bien cordialement,

Bruno MARECHAL – Marc LEGEIN
Secrétaires Académiques SNEP-FSU Versailles
24 rue Jean Jaurès - 78190 TRAPPES
Tel : 06 74 85 72 81 Mel : s3-versailles@snepsu.net

Cette convocation doit être remise au chef d'établissement ou de service